



**PRÉFET  
D'ILLE-  
ET-VILAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral, le préfet informe les habitants des communes de MEILLAC et PLEÛGUENEUC qu'une consultation du public va être ouverte du 6 février 2023 au 10 mars 2023 inclus, sur la demande présentée par la SAS LA LANDE DE ROUIE, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation de la capacité de traitement de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « La Haute Chauvais » sur la commune de MEILLAC.

Le dossier est consultable :

- à la mairie de MEILLAC aux heures suivantes : (à titre indicatif)
  - *Tous les lundis de 14h15 à 17h15 ;*
  - **Semaines paires :**
    - *Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h15 ;*
    - *Les samedis de 9h45 à 12h00 ;*
  - **Semaines impaires :**
    - *Les mardis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 ;*
    - *Les mercredis et jeudis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h15 ;*
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :  
<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :

- à la mairie de MEILLAC, sur un registre ouvert à cet effet ;
- par voie postale : à l'attention de Monsieur le préfet d'Ille-et-Vilaine – DCIAT / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique, 35026 RENNES Cedex 9 ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (en précisant l'objet du courriel : « Consultation du public\_SAS LA LANDE DE ROUIE\_MEILLAC »).

À l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus, formalisée par arrêté préfectoral.

12 JAN. 2023

Fait à Rennes,

Pour le préfet,  
Le secrétaire général

  
Paul-Marie CLAUDON